

Bénéficiaire de l'agrément ministériel, l'ADIL03 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Allier) assure depuis près de 40 ans sa mission de conseil gratuit, complet et objectif auprès du public, des élus et des acteurs locaux de l'habitat.

Sa mission de service public est rendue possible grâce aux financements apportés notamment par le Conseil départemental, l'Etat ou encore les Intercommunalités. Dans un contexte économique où se loger dans les meilleures conditions s'avère plus que jamais prioritaire, les informations dispensées par les juristes de l'ADIL03 s'avèrent précieuses.

Les conseils s'adressent aux locataires, aux propriétaires, aux accédants à la propriété et concernent l'ensemble des aspects juridiques, financiers et fiscaux liés à l'habitat :

- **les rapports locatifs** (loyer, droits et obligations des parties, bail, état des lieux, dépôt de garantie, congé...)
- **l'amélioration de l'habitat** (prêts, subventions ...)
- **l'accession à la propriété** (diagnostics, plans de financement personnalisés en fonction du projet d'achat ou de construction...)
- **la fiscalité immobilière** (crédit d'impôt, taxes, investissement locatif ...)
- **les diagnostics obligatoires** (plomb, performance énergétique ...)
- **les relations de voisinage** (mitoyenneté, servitudes ...)
- **les situations de non décence et d'habitat indigne** (insalubrité, péril...)
- **l'urbanisme** (autorisations de construire ...)
- **Etc.**

Un site Internet (www.adil03.org) est également à la disposition des internautes, avec notamment la possibilité de consulter le guide des aides locales à l'amélioration de l'habitat et le fichier des offres locatives des professionnels de l'immobilier dans l'Allier.

Pour contacter gratuitement les juristes de l'ADIL03
Permanence de Bourbon l'Archambault – 3ème mercredi de 9 H 30 à 11 H 30
Mairie – Place de l'Hôtel-de-Ville – Tél : 04.70.67.00.08
Centre d'information situé à Moulins, 4 Rue de Refembre - Tél. 04.70.20.44.10